

Rôle de la séance publique du 30/07/2026 à 09h30

Président : Monsieur DURUP DE BALEINE

Greffière : Madame BAILLY

01) N° 2601696

RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE

Demandeur	Mme X	L'ILL LEGAL
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Mme X demande à la cour la modification des mesures prises par le juge des référés, suite à l'inexécution de l'injonction prononcée par la Cour administrative d'Appel de Nancy dans le cadre de l'ordonnance n° 26NC01189 du 16 juin 2026.